

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

22<sup>ème</sup> année - N° 3932 - Mardi 03 Août 2021 - Prix : 200 Fc

**RENTRÉE ACADÉMIQUE 2021-2022 :**

## **Les enseignants devront choisir entre le privé et le public**



**COVID-19 :**

**La France demande la réciprocité  
aux Comores pour l'accueil des touristes**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)**

**Prières aux heures officielles**

**Du 1er au 05 Août 2021**

**Lever du soleil:**

**06h 25mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 01mn**

**Fadjr : 05h 13mn**

**Dhouhr : 12h 17mn**

**Ansr : 15h 16mn**

**Maghrib: 18h 04mn**

**Incha: 19h 18mn**



## TRANSPORT AÉRIEN

## La 67e réunion de l'Asecna s'est focalisée sur la réforme de la gouvernance

Pour organiser sa 67e réunion, l'ASECNA a tenu vendredi dernier une visioconférence. Plusieurs points ont fait l'objet de cette conférence qui a réuni plusieurs ministres des transports de différents pays africains. Il a été décidé la création d'un comité ad hoc composé de huit Etats membres dont les Comores afin d'analyser les propositions de mise à jour de l'annexe 5.

Le comité des ministres de l'agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) a tenu vendredi 30 juillet dernier sa 67e réunion par visioconférence à Dakar. Cette rencontre virtuelle où a pris part le ministre des

transports aériens Djae Ahamada Chanfi, le ministre des infrastructures et des transports du Bénin et président du comité des ministres sortant, Hervé Yves Hehomey a fait le bilan des activités menées par l'Asecna durant son mandat de 12 mois.

Ce dernier a insisté sur la capacité de résilience de l'Asecna malgré l'impact de la Covid-19 sur les ressources des agendas. Il a aussi salué les efforts indéniables de la direction générale qui a pris les mesures idoines pour juguler les effets néfastes de cette crise. « J'exhorte donc les ministres à étudier les mesures d'accompagnement et de soutien des Etats pour aider l'agence à traverser dans les meilleures conditions cette zone de



turbulence », dit-il.

Sur le plan opérationnel, il a mis

en exergue le déploiement du programme SBAS pour l'Afrique et

l'océan indien de l'Asecna qui positionne l'agence au cœur de l'infrastructure mondiale du SBAS dont le développement est en plein essor. Sur des questions de gouvernance de l'institution qui nécessite une révision des statuts de l'agence, l'Annexe 5, le comité a décidé la création d'un comité ad hoc composé de huit Etats membres (Benin, Cameroun, Comores, France, Guinée Bissau, Niger et Sénégal) afin d'analyser les propositions de mise à jour de l'annexe 5 de la convention relative aux statuts et de rendre un avis formel au comité des ministres sur les modifications à apporter au régime de gouvernance de l'Ascna.

Andjouza Abouheir

## MESURES SANITAIRES :

## Face à « l'arbitraire », le gouvernement ne recule pas

Alors que les juristes sont unanimes pour dire que les arrestations liées aux violations des mesures sanitaires sont « arbitraires », le porte-parole du gouvernement ne l'entend pas de cette oreille. « Le pays en guerre [sanitaire], et une guerre a ses propres règles ».

Le caractère arbitraire des arrestations relatives aux violations des mesures sanitaires annoncées dans le cadre de la lutte contre le coronavirus ne semble pas inquiéter l'Exécutif. Pour son porte-parole Houmed Msaidie, la lutte contre le covid-19 « est

une guerre et comme toute guerre, elle a ses propres règles ». « Effectivement, les gens sont un peu bousculés dans leurs habitudes mais c'est pour des raisons strictement sanitaires [qu'on fait arrêter les contrevenants]. On est parfois obligés de forcer un peu les choses. Il y a les amendes et quelques garde-à-vue ».

Pour rappel, ce recours systématique à la garde-à-vue des contrevenants est jugé illégal par des juristes. Maître Moudjahidi Abdoubastoi, avocat au barreau de Moroni et militant des droits de l'homme est catégorique : « Une bonne lecture de l'article 89 de la Constitution de

2018 empêche que ces sanctions ne soient qualifiées autrement que comme des contraventions. Alors, procéder à l'arrestation de citoyens pour avoir contrevenu aux mesures édictées pour lutter contre la pandémie relève de l'arbitraire. Parce que la loi, en l'occurrence l'article 63 du Code de procédure pénale, n'a pas prévu une possibilité de garder à vue un citoyen que seulement en matière criminelle et correctionnelle. Or, là on est en matière de simple police, donc contraventionnelle ».

Mais le porte-parole du gouvernement ne l'entend pas de cette oreille. « Si l'on transmet à quelqu'un une maladie volontairement,

c'est un crime », répond aux juristes celui qui semble dire que le gouvernement Azali n'a aucunement l'intention de légiférer sur la question, à défaut d'y renoncer. « Ce n'est pas parce que la France a voté une loi pour les mesures sanitaires qu'une accalmie des cas règne chez elle ». « Le gouvernement est obligé d'aller plus loin pour faire respecter les mesures barrières qui vont permettre de lutter efficacement contre cette maladie. La lecture juridique, elle est ce qu'elle est car nous sommes en guerre contre un ennemi invisible. Il nous appartient donc dans les limites de la loi d'user [de tous les moyens] pour que les gens

restent vigilants ».

En cas de non-respect des mesures annoncées pour la lutte contre le coronavirus (couvre-feu, 50 invités autorisés à une festivité de mariage, port de masque), la gendarmerie arrête les contrevenants qui doivent s'acquitter de l'amende prévue selon l'infraction, avant d'être relâchés. Une mesure dont la durée indéterminée est laissée à l'appréciation des autorités en charge de la gestion de la crise pandémique, sur la base des recommandations des professionnels de santé.

Andjouza Abouheir

## SOCIÉTÉ

## Deux salles de classe pour 6 divisions à Itsamia

L'école primaire publique d'Itsamia dans la région de Djando ne possède que 2 salles d'apprentissage censées assurer les cours du CP1 au CM2. Une situation très compliquée à vivre pour les enseignants et pour les élèves.

Située à l'entrée d'Itsamia village à l'extrême Est de Mohéli, l'école primaire publique est loin de ressembler aux autres écoles primaires du pays. Avec seulement 2 salles de classe opérationnelles pour l'apprentissage d'une centaine d'élèves du CP1 au CM2, la situation ne facilite pas l'éducation de ces centaines d'enfants. Et en plus, le lieu est devenu l'endroit favori des oiseaux qui y déposent leurs excréments tout autour, rendant ainsi le milieu invivable. Ceci met encore plus en danger la santé des enfants et de leurs enseignants.

« Les élèves n'arrivent plus à respirer dans cette école car l'odeur des oiseaux est nauséabonde. Le pire il n'y a que 2 salles de classe. Chaque classe a 4 rangées de tables divisées en deux. Donc chaque salle de classe doit contenir 2 classes soit CP1 et CP2 d'une part et les CE1 et CE2 de l'autre », montre le chef du village de cette localité de la tortue marine. Ainsi, un enseignant occupant une salle de classe est obligé d'assurer les cours pour 2 classes. « Ce n'est pas normal mais ils s'adaptent », poursuit Anrfidine Hamza, le chef du village.

L'école primaire publique d'Itsamia n'est pas la seule qui ne répond pas aux normes. Certaines écoles connaissent d'autres difficultés mais celle d'Itsamia inquiète plus d'un. Dépourvu d'une clôture, les élèves sont exposés à toutes sortes de violence. « Même si dans cette loca-

lité, la circulation des voitures n'est pas fluide, mais en l'absence d'une clôture, les enfants sont exposés à des dangers permanents », ajoute le chef du village Anrfidine avant de conclure qu'il est nécessaire que les

responsables du domaine se penchent sur cette question qui risque de faire chuter le niveau scolaire des élèves dans cette école.

Riwad



**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Saïd Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Saïd Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riward  
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Saïd Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## RENTREE ACADÉMIQUE 2021-2022 :

**Les enseignants devront choisir entre le privé et le public**

*Pour mettre en pratique la loi d'orientation de l'éducation adoptée en décembre dernier, le ministre de l'éducation nationale Moindjie Mohamed Moussa a rencontré la Coordination des écoles privées pour les sensibiliser sur les autorisations d'enseignements en express d'une durée bien déterminée par le ministère de l'éducation. Cette loi prend effet dès la rentrée prochaine.*

Le ministre de l'éducation Moindjie Mohamed Moussa a rencontré hier lundi 02 août les responsables de la Coordination des écoles privées pour les sensibiliser sur la rentrée académique 2021-2022. Plusieurs points ont fait l'objet de cette rencontre notamment l'interdiction aux

enseignants de la fonction publique de travailler à la fois dans le privé et dans le public sauf une autorisation express d'une durée bien déterminée actée par un arrêté ministériel. D'après le ministre de l'éducation, l'objectif de cette réunion était focalisé sur la concertation et la sensibilisation.

« L'idée est de se concerter afin de voir ensemble les points importants qui vont dans le bon sens des élèves. Nous avons rappelé la coordination de sensibiliser leurs enseignants respectifs afin de se munir des autorisations d'enseignement auprès du ministère de l'éducation car cette loi prend effet dès la rentrée prochaine », souligne-t-il, tout en montrant que ces autorisations vont permettre d'identifier les enseignants en exercice et les

besoins des écoles. « Nous allons nous concerter sur l'enseignement en question car comme vous le savez ces mesures vont évoluer graduellement », poursuit-il.

Pour mémoire, c'était en décembre dernier que l'Assemblée nationale a adopté la nouvelle loi d'orientation de l'éducation nationale. Ce projet a pour but d'offrir aux professionnels de l'éducation nationale un meilleur cadre juridique et administratif pour l'exercice de leur fonction et d'autre part, il va apporter une amélioration du système éducatif à tous les niveaux tout en renforçant la confiance des Comoriens à l'égard des enseignants et en crédibilisant l'enseignement.

Andjouza Abouheir



## COVID-19 :

**La France demande la réciprocité aux Comores pour l'accueil des touristes**

*La France veut par exemple que les voyageurs en provenance de Paris puissent entrer aux Comores avec un test antigénique de moins de 48h, au moment où Moroni exige un test PCR.*

L'ambassade de France à Moroni réclame le principe de réciprocité sur ce qui est des mesures sanitaires appliquées aux voyageurs entre Paris et Moroni. Le 29 juillet dernier, la France par le truchement de son ambassade à Moroni a demandé à l'État comorien l'assouplissement des mesures sanitaires applicables aux voyageurs entre les deux États. Cette requête intervient

quelques jours seulement après que l'hexagone a classé l'archipel en « zone verte » sur la carte Covid. Une distinction qui se justifie par l'absence de circulation active du virus et de variant préoccupant.

« Dorénavant, seule sera exigée à l'arrivée en France des passagers en provenance de l'Union des Comores la présentation d'un test RT-PCR négative d'au moins 72 heures ou d'un test antigénique négatif d'au moins de 48 heures sans justification d'un motif impérieux », peut-on lire dans le courrier adressé au ministère des Affaires étrangères. Cette requête n'est pas fortuite puisque l'Union des Comores exige en effet un des



passagers en provenance de Paris un test PCR.

« Dans la perspective de l'en-

gagement pris, l'ambassade de France auprès de l'Union des Comores accueillerait très favo-

ablement, au titre de la réciprocité, un accord de la part des autorités sanitaires comoriennes pour accepter de nouveau la présentation de tests antigéniques négatifs lors de l'entrée sur le territoire », plaide Paris dans ce courrier, avant de proposer de fournir un nouveau lot de test antigénique (5 à 8000) « sur demande des autorités comoriennes ».

Moroni répondra « prochainement » à cette requête selon Jean Youssouf, le secrétaire général du ministère de la santé, joint par nos soins.

Andjouza Abouheir

## CONFLIT VOUVOUNI/NDROUANI

**La FFC ne prendra pas en considération la demande de la notabilité**

*La notabilité de la région de Bambao à Ngazidja vient de bannir le village de Vouvouni, suite au conflit foncier entre cette dernière et Ndrouani. Parmi les décisions, ils ont demandé que l'équipe de football soit radiée dans les activités sportives. Le président de la FFC déclare qu'il ne prendra pas en compte la demande de la notabilité.*

La demande de la notabilité réclamant la radiation de l'équipe de football de Vouvouni des instances sportives est loin d'être acceptée par la Fédération de Football des Comores. Le président de cette instance Said Ali Said Athoumane émet des réserves sur cette demande. « C'est une question

de conflit foncier entre deux villages. Ça ne rentre pas dans le cadre des activités sportives. Nous ne pouvons pas nous mêler à cette situation. Cela n'engage que la notabilité, mais pas la FFC », justifie le patron de la FFC.

Ce dernier montre qu'il discutera de ce sujet une fois que la notabilité le saisira mais ça n'engagera pas la fédération. « Je ne pense pas prendre en compte cette décision car ce conflit n'a pas eu lieu dans un match ni autre activité sportive. Donc la FFC n'a rien à avoir dans cette histoire. Sauf si la demande vient de l'Etat en l'occurrence de notre ministre des sports. Dans ce cas, on devrait se soumettre mais pas la notabilité », précise-t-il.

Selon lui, le règlement de football

n'a pas prévu le cas d'une radiation d'une équipe en cas de conflit foncier entre deux villages. « Maintenant il reste à savoir si les équipes vont se soumettre à la sanction émise par la notabilité de Bambao. En tout cas la fédération n'est pas concernée, sauf si la décision vient de l'Etat comme je vous l'ai dit ». Quant au ministre de l'éducation Moindjie Mohamed Moussa, il dit être saisi par la notabilité sur cette question. Des explications seront communiquées dans les jours à venir. Ce bannissement est une lourde sanction coutumière décidée en dehors des juridictions nationales.

Nassuf Ben Amad

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES, PHASE NATIONALE

# Bonbon Djema, Ngazi et Shihuzi, marathon pour la gloire nationale

Malgré les rumeurs sportivement démotivantes, selon lesquelles le leader comorien ne participera pas à la Ligue des Champions d'Afrique, saison 2021, la Fédération de Football des Comores (Ffc) s'apprête à organiser la phase nationale du championnat des Comores. Sur la ligne de départ se bousculent Bonbon Djema de Moroni (Ngazidja), Ngazi Sport de Mironsi (Ndzuani) et Shihuzi Club de Nyumashuwa (Moili). L'inconnu de cette prestigieuse compétition est le champion de l'île de Djumbe Fatima, qui va savourer une participation inaugurale.

Une note circulaire de la Confédération Africaine de Football (Caf) ne prête à aucune confusion. L'inscription des équipes championnes nationales pour la Ligue des Champions d'Afrique est close depuis le 15 juillet 2021. La haute instance du football du continent attend jusqu'au 15 août prochain l'enregistrement des joueurs. « Ne vous fiez pas aux rumeurs. La Ffc n'a reçu aucune notification justifiant son exclusion au Champions League d'Afrique. Donc, l'espoir de prendre part à la compétition y est toujours

», avait confirmé en conférence de presse Stéphane Aboutoïhi, secrétaire général de la Ffc.

Menace sanitaire oblige, la communauté footballistique estime que ce prestigieux rendez-vous sportif inter-îles, édition 2021, se déroulera dans un stade timidement ambiant. Le représentant de l'île de Djumbe Fatima, Shihuzi Club s'apprête à faire face à des dinosaures, quasi familiers à des compétitions de grande envergure, comme Ngazi club et Union Sportive de Zilimadju alias Bonbon Djema. « Nous sommes conscients de la présence de ces bêtes féroces des phases nationales. On ne joue pas pour perdre. Nyumashuwa se prépare bien malgré l'embarras et le spectre suscités par la pandémie du coronavirus. L'équipe ne dispose pas des Malgaches. En revanche, les Grands comoriens qui vont jouer font bien leur travail », annonce Tigana Izidine Ali, ancien directeur sportif du football local, et sympathisant des ambassadeurs de Moili.

L'atout tactique de Shihuzi qui se base sur les passes courtes évolutives, ponctuées de temps à autre par des relances orientées déséquilibreront-elles les adversaires ? Shihuzi réussira-t-il à se créer des opportunités offensives et menaçantes de nature à fasciner le public ?



Après juste deux saisons sportives en D1 encourageantes, Shihuzi Club de Nyumashuwa se hisse au sommet du championnat local. Il s'apprête à explorer une participation inaugurale d'une phase nationale. L'hypothèse de déjouer les pronostics n'est pas à exclure. Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années. Shihuzi va-t-il ressusciter le face-à-face légendaire de David contre Goliath

Observation. Le sport et La Gazette des Comores constituent une 2e famille pour moi. J'ai la profonde tristesse de vous annoncer mon départ de ce grand quotidien, après une vingtaine de services que j'estime loyaux et utiles. Je remercie mes fidèles lecteurs pour leur assiduité, leur remarque et leur critique des fois acerbes. Toutes ces interventions m'ont forgé. Grand merci

aussi aux présidents des instances sportives, et à mes collègues et confrères, notamment à Ali Moindjié qui m'a initié au journalisme, et au directeur général et au directeur de rédaction, respectivement Allaoui Saïd Omar et El-Had Saïd Omar pour leur encadrement et leur confiance.

Bm Gondet

## HABARI ZA UDUNGA

### Pour une vision d'un monde en devenir

"Madjitso yo hudja hazila wa tsuloleya..." Boul des Comores

Dans les îles de la lune, l'idée ne nous vient jamais, de nous asseoir et de faire de temps à autre un petit bilan de nos dépenses journalières, mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles. La preuve même le vote des budgets se fait toujours après le commencement de l'année fiscale. Et pour cause, le crédit n'existe pas, tout se paie au comptant. Chez nous, Monsieur crédit est mort il y a longtemps, comme nous le rappelle quelques fois des petites pancartes sur les portes d'entrée des boutiques.

Tout le monde se lamente du prix des transports en commun, tout le monde grogne sur les tripatouillages des crédits téléphoniques, tout le monde se plaint des multiples structures et départements techniques sans pouvoirs précis, etc.

Mais dans cette cacophonie ambiante, il vous est difficile de trouver des gens pour dire à nos responsables de prendre la

mesure des coûts que cela entraîne pour les contribuables que nous sommes dans la vie de tous les jours. On aurait aimé voir la constitution d'une commission parlementaire pour faire des propositions concrètes à nos multiples sociétés d'état et autres agences. Mais nous sommes toujours dans l'expectative. Tout cela est devenu une habitude et comme disent les gaulois l'habitude est une seconde nature.

Nous ne le répéterons jamais assez, nous devons essayer, même si cela heurte notre manière de penser, d'intégrer le monde dans lequel nous vivons dans notre subconscient. Si on dit que chaque communauté est porteuse d'exigences spécifiques qui dépendent de leurs systèmes sociaux et de leurs représentations culturelles, il n'en demeure pas moins que le monde actuel ne se développe pas envase clos.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication donnent l'opportunité aux dirigeants éclairés la possibilité d'ancrer leur pays dans

les réalités du moment. La nature virtuelle de ces technologies poussent les gens à projeter encore plus leur vision du monde en devenir.

Il s'agit de faire en sorte que notre pays puisse jouer un rôle clé dans cette dynamique. Plus largement, cela devrait nous obliger à repenser les missions qui doivent revenir à nos différentes structures et pouvoir cadrer les responsabilités des uns et des autres. C'est un choix que nous devons imprimer dans un processus et qui tiennent compte dans une certaine mesure aux rapports de forces actuelles dans le monde.

Les pénuries à répétition depuis des décennies nous montrent que nous sommes loin d'avoir pris le chemin de l'excellence dans la gouvernance de l'économie. C'est c que l'on appelle la navigation à vue, pour ne pas dire l'art de l'improvisation.

Mmagaza

La Gazette des Comores  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

#### Périodicité :

3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

#### Mode de règlement :

Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,

Signature : \_\_\_\_\_

#### Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127